



Bulletin Officiel

N° 4722 Mercredi 05 Novembre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

SICAV AXIS TRESORERIE	2
FCP AXIS AAA	2
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	3
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	3
FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	4
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	4
FCP AXIS AAA	5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1»	6-12
--	------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 »	13-17
--	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE«EMPRUNT SUBORDONNE ATTIJARI LEASING 2014»	18-23
--	-------

COURBE DES TAUX

24

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

25-26

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 /9/2014

- SICAV RENDEMENT
- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

SICAV AXIS TRESORERIE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF N° 01/2003 du 13 mai 2003
Siege social : 67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de SICAV AXIS TRESORERIE informe le public et les actionnaires que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion de la SICAV en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| • M. Férid BEN BRAHIM | Président et Gestionnaire |
| • M. Karim MIMITA | Membre |
| • M. Ahmed BENGHAZI | Membre |
| • M. Sofiane HAMMAMI | Membre |
| • M. Amine AMOR | Membre |

2013 - AS - 1955

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS AAA
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 04/2008 du 31 mars 2008
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS AAA informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| • M. Férid BEN BRAHIM | Président et Gestionnaire |
| • M. Karim MIMITA | Membre |
| • M. Ahmed BENGHAZI | Membre |
| • M. Sofiane HAMMAMI | Membre |
| • M. Amine AMOR | Membre |

2013 - AS - 1956

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 16/2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| • M. Férid BEN BRAHIM | Président et Gestionnaire |
| • M. Karim MIMITA | Membre |
| • M. Ahmed BENGHAZI | Membre |
| • M. Sofiane HAMMAMI | Membre |
| • M. Amine AMOR | Membre |

2013 - AS - 1957

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 02/2003 du 13 mai 2003
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| • M. Férid BEN BRAHIM | Président et Gestionnaire |
| • M. Karim MIMITA | Membre |
| • M. Ahmed BENGHAZI | Membre |
| • M. Sofiane HAMMAMI | Membre |
| • M. Amine AMOR | Membre |

2013 - AS - 1958

AVIS DES SOCIETES

Modification de la composition du comité de gestion

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 17/2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 28 mai 2014 a décidé de nommer M. Sofiane HAMMAMI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de M. M'hamed BRAHAM. Le même conseil a, également, décidé de nommer M. Amine AMOR en tant que membre dudit comité.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| • M. Férid BEN BRAHIM | Président et Gestionnaire |
| • M. Karim MIMITA | Membre |
| • M. Ahmed BENGHAZI | Membre |
| • M. Sofiane HAMMAMI | Membre |
| • M. Amine AMOR | Membre |

2013 - AS - 1959

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 16/2007 du 11 septembre 2007
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 15 avril 2013 a décidé de nommer M. Ahmed BENGHAZI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de Mlle. Yosra SAIDANE.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- | | |
|-----------------------|--------------|
| • M. Férid BEN BRAHIM | Président |
| • M. Karim MIMITA | Membre |
| • M. Ahmed BENGHAZI | Membre |
| • M. M'hamed BRAHAM | Gestionnaire |

2013 - AS - 1960

AVIS DES SOCIETES

FCP AXIS AAA
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF N° 04/2008 du 31 mars 2008
Adresse: 67 Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

La société de gestion AXIS GESTION, gestionnaire de FCP AXIS AAA informe le public et les porteurs de parts que le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 15 avril 2013 a décidé de nommer M. Ahmed BENGHAZI en tant que membre du comité de gestion du fonds en remplacement de Mlle. Yosra SAIDANE.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Férid BEN BRAHIM Président
- M. Karim MIMITA Membre
- M . Ahmed BENGHAZI Membre
- M. Mhamed BRAHAM Gestionnaire

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Emprunt Obligataire Subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative .

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

Notation de l'emprunt:

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2014-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 07/10/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,40% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,80% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans et/ou TMM+2,25% ;
- Catégorie B : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2014-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **31/10/2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/12/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la

- Suite -

date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **31/10/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2014 des mises en force qui s'élèvent à 328 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 157 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

- **Taux fixe** de Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2014 à titre indicatif, qui est égale à 4,775% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **8 octobre 2014**.

Notation de la société: En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2014-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/10/2014** sous le n°**14-0872**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 3^{ème} trim 2014, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2014.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

- Suite -

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paie ment :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **26/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014 .

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents .

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination .

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

- Suite -

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 05 NOVEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,998%		
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,973%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,960%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,953%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,919%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 007,539
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,919%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,942%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,965%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,077%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,100%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,111%	999,115
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015	5,123%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,235%	1 001,665
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,412%	903,079
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,463%	995,740
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,637%	1 027,859
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,792%		985,767
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,928%	985,460
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,958%	788,841
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,004%	982,987
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		971,742
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,223%	965,004
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,371
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,347%	955,761
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,404%		971,568

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	152,272	152,287		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,437	13,438		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,383	1,384		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,258	37,261		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,655	50,659		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	158,749	159,008		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	567,649	566,658		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,058	110,482		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,377	122,602		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,468	118,627		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,976	110,963		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	92,064	92,483		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	132,199	132,553		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,618	91,219		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	103,555	103,561		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 392,836	1 418,358		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 265,943	2 303,327		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,148	106,195		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,263	102,075		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,672	128,624		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 185,924	1 196,202		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	118,085	122,606		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,235	15,833		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 096,056	5 129,901		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 987,487	5 005,656		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,164	2,214		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,912	1,948		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,054	1,070		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,795	107,808
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,349	103,361
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,371	105,382
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,085	102,097
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	103,174	103,187
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,252	106,262
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,615	103,628
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,405	102,416
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,606	102,614
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,508	104,517
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,583	101,593
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,558	103,568
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,596	103,607
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	106,048	106,059
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,982	104,993
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,806	102,816
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	102,027	102,038
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	104,079	104,091
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	102,109	102,120
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	103,147	103,157
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,336	104,346
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,924	101,936
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,959	102,970
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,381	104,391
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,786	101,796
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,473	10,474
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,284	102,293
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,342	103,354

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,763	100,838
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	63,173	63,496
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	142,224	142,764
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 426,845	1 432,934
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	111,175	111,116
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	109,766	109,653
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	82,509	83,001
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	17,046	17,057
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	270,582	270,984
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,417	31,490
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 325,804	2 333,908
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	76,745	77,194
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	57,188	57,414
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	100,435	100,378
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,762	109,722
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,179	94,372
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,227	11,240
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,036	12,100
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,291	15,393
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,114	14,277
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,577	12,587
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	11,199	11,207
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,570	10,588
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,683	10,684
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	122,222	122,543
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	122,271	122,380
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,391	10,450
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	105,551	106,574
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	20,100	20,129
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	74,935	75,577
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	78,902	79,233
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,200	96,205
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	82,892	83,302
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	96,666	96,678
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	103,039	103,109
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,455	9,505
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,460	7,543
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	104,801	104,656
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	98,034	100,604
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	95,785	98,788
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	129,783	134,756
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,571	9,898
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	113,922	116,616
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,043	118,231
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,534	102,916
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	100,287	102,407
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	170,878	173,509
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	159,463	161,066
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	139,820	141,704
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 390,055	10 014,651
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	16,717	17,354
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	126,314	128,861
109	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En Liquidation	En Liquidation
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	98,715	100,413
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,067	85,525
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	111,502	115,231
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 423,817	8 700,717
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,194	8,561
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,115	8,414

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Délice Holding » et l'ouverture au public du FCPR AMENCAPITAL 3, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
6.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
7.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
8.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
9.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
10.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
11.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue de la bourse, Les Jardin du Lac II Tunis	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie, le Kram,	71 164 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233

99. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
21	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis

22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY*	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameledine Al Afghani- 1002 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
88	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
92	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

105	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
106	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) Initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) Initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) Initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

SICAV RENDEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 Septembre 2014

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers trimestriels de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 30 Septembre 2014.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultat, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de SICAV RENDEMENT arrêtés au 30 Septembre 2014, conformément au système comptable des entreprises.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 30 Septembre 2014, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 28,43%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC. Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 16,35% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 30 Septembre 2014.

Tunis, le 20 Octobre 2014
Le Commissaire Aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	3	251 508 339	248 727 318	249 267 789
Obligations et valeurs assimilées		251 508 339	248 727 318	249 267 789
Placements monétaires et disponibilités	4	212 450 220	220 283 448	192 402 154
Placements monétaires		212 449 511	220 283 407	192 401 303
Disponibilités		709	41	851
Créances d'exploitation	5	10 284 517	11 766 137	18 000 000
TOTAL ACTIF		474 243 076	480 776 903	459 669 943
PASSIF				
Autres créditeurs divers	6	179 363	181 030	184 860
TOTAL PASSIF		179 363	181 030	184 860
ACTIF NET				
Capital	11	460 921 319	467 694 144	442 895 678
Sommes distribuables		13 142 394	12 901 729	16 589 405
Sommes distribuables des exercices antérieurs		202	4 635	4 385
Sommes distribuables de la période		13 142 192	12 897 094	16 585 020
ACTIF NET		474 063 713	480 595 873	459 485 083
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		474 243 076	480 776 903	459 669 943

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	7	2 884 458	8 430 447	2 915 668	8 692 302	11 619 938
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 884 458	8 430 447	2 915 668	8 692 302	11 619 938
Revenus des placements monétaires	8	2 531 915	7 479 461	2 611 140	7 222 533	9 910 612
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 416 373	15 909 908	5 526 808	15 914 835	21 530 550
Charges de gestion des placements	9	(840 034)	(2 459 079)	(855 233)	(2 524 138)	(3 377 604)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 576 339	13 450 829	4 671 575	13 390 697	18 152 946
Autres produits		29	234	345	734	755
Autres charges d'exploitation	10	(141 622)	(412 296)	(141 574)	(417 510)	(559 279)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 434 746	13 038 767	4 530 346	12 973 921	17 594 422
Régularisation du résultat d'exploitation		33 027	103 425	(291 401)	(76 827)	(1 009 402)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 467 773	13 142 192	4 238 945	12 897 094	16 585 020
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(33 027)	(103 425)	291 401	76 827	1 009 402
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 454	(105 868)	(214 664)	(658 790)	(792 967)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 445 200	12 932 899	4 315 682	12 315 131	16 801 455

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Période du 01/07 au 30/09/2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 445 200	12 932 899	4 315 682	12 315 131	16 801 455
Résultat d'exploitation	4 434 746	13 038 767	4 530 346	12 973 921	17 594 422
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 454	(105 868)	(214 664)	(658 790)	(792 967)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	(17 212 081)	-	(15 318 002)	(15 318 002)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 852 469	18 857 812	(13 216 097)	5 631 010	(19 966 104)
Souscriptions	97 677 018	335 457 741	90 416 578	287 074 672	404 759 423
- Capital	95 386 506	326 957 098	88 280 591	280 636 303	394 248 115
- Régularisation des sommes non distribuables	22 528	69 336	118 768	211 953	434 725
- Régularisation des sommes distribuables	2 267 984	8 431 307	2 017 219	6 226 416	10 076 583
Rachats	(93 824 549)	(316 599 929)	(103 632 675)	(281 443 662)	(424 725 527)
- Capital	(91 565 984)	(308 821 754)	(101 220 116)	(274 745 166)	(413 063 229)
- Régularisation des sommes non distribuables	(23 608)	(73 171)	(103 808)	(209 144)	(389 954)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 234 957)	(7 705 004)	(2 308 751)	(6 489 352)	(11 272 344)
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 297 669	14 578 630	(8 900 415)	2 628 139	(18 482 651)
ACTIF NET					
En début de période	465 766 044	459 485 083	489 496 288	477 967 734	477 967 734
En fin de période	474 063 713	474 063 713	480 595 873	480 595 873	459 485 083
NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
En début de période	4 624 732	4 479 936	4 860 085	4 669 932	4 669 932
En fin de période	4 663 377	4 663 377	4 729 421	4 729 421	4 479 936
VALEUR LIQUIDATIVE	101,657	101,657	101,618	101,618	102,565
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,72%	3,64%	3,55%	3,38%	3,45%

**Notes aux états financiers trimestriels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS:

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat quotidiennement par le biais de l'abonnement de ces produits. De la même manière sont traitées les charges.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 30 Septembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les BTA sont comptabilisés à leur prix d'achat, le différentiel entre le prix d'achat et le prix de remboursement est étalé à partir de la date d'acquisition des BTA.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition d'un placement est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 3 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2014 à 251 508 339 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2014	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>	880 500	45 534 270	46 581 128	9,83%
<i>Obligations admises à la cote</i>				
Obligations CIL	60 000	3 300 000	3 364 735	0,71%
-CIL 2010/1 5,25%	10 000	200 000	201 430	0,04%
-CIL 2010/1 TMM+0,75%	5 000	100 000	100 750	0,02%
-CIL 2010/2 TMM+0,75%	25 000	1 000 000	1 040 075	0,22%
-CIL 2014/1 TMM+1,9%	20 000	2 000 000	2 022 480	0,43%
Obligations BTK	50 000	3 361 800	3 480 060	0,73%
- BTK 2009 TMM+0,5% 7 ans A	10 000	428 600	439 270	0,09%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	600 000	615 500	0,13%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	733 200	752 490	0,16%
- BTK 2012-1 TMM+1,75%	20 000	1 600 000	1 672 800	0,35%
Obligations BTE	55 000	3 100 000	3 119 840	0,66%
- BTE 2009 5,25%	40 000	2 000 000	2 003 440	0,42%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	600 000	600 930	0,13%
- BTE 2011 TMM+1,3% CAT A	5 000	500 000	515 470	0,11%
Obligations AIL	60 000	3 400 000	3 454 310	0,73%
- AIL 2010/1 5,25%	20 000	400 000	408 100	0,09%
- AIL 2011/1 5,75%	10 000	400 000	407 810	0,09%
- AIL 2013-1 TMM+2,25%	20 000	1 600 000	1 629 500	0,34%
- AIL 2014-1 TMM+1,9%	10 000	1 000 000	1 008 900	0,21%
Obligations ATL	68 500	1 880 000	1 921 690	0,41%
- ATL 2009/3 TMM+0,625%	20 000	400 000	413 020	0,09%
- ATL 2010/1 5,25%	10 000	200 000	201 200	0,04%
- ATL 2010/1 TMM+0,75%	30 000	600 000	603 780	0,13%
- ATL 2010/2 TMM+1%	8 500	680 000	703 690	0,15%
Obligations BH	120 000	5 663 000	5 808 340	1,23%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	1 692 000	1 748 280	0,37%
- BH SUBORDONNE 2007	70 000	1 400 000	1 454 320	0,31%
- BH 2013-1 TMM+1,8%	30 000	2 571 000	2 605 740	0,55%
Obligations STB	158 000	11 033 550	11 348 822	2,39%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 508 000	2 559 282	0,54%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	4 468 750	4 611 360	0,97%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	1 200 000	1 227 420	0,26%
- STB 2011 6,1%	40 000	2 856 800	2 950 760	0,62%
Obligations HANNIBAL LEASE	60 000	1 600 000	1 639 680	0,35%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 5,25%	20 000	400 000	404 780	0,09%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 TMM+0,75%	20 000	400 000	405 020	0,09%
- HANNIBAL LEASE 2010/2 TMM+0,775%	20 000	800 000	829 880	0,18%

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2014	% Actif Net
Obligations TL	40 000	1 600 000	1 651 490	0,35%
- TUNISIE LEASING 2010/2 TMM+0,75%	30 000	1 200 000	1 245 930	0,26%
- TUNISIE LEASING 2011/1 TMM+0,9%	10 000	400 000	405 560	0,09%
Obligations UIB	35 000	2 250 000	2 262 045	0,48%
- UIB 2009-1 5,25%	10 000	500 000	504 320	0,11%
- UIB 2011-1 TMM+1%	25 000	1 750 000	1 757 725	0,37%
Emp Subordonné BNA 2009 5,4%	50 000	3 332 500	3 402 300	0,72%
Emp AMEN BANK 2006	35 000	1 050 000	1 082 340	0,23%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 512 000	1 540 896	0,33%
Emp ELWIFAK LEASING 2010/1	20 000	800 000	825 520	0,17%
Emp ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	571 420	589 000	0,12%
Emp ATTIJARI LEASING 2010/1	30 000	600 000	601 140	0,13%
Emp MEUBLATEX INDUSTRIE	8 000	480 000	488 920	0,10%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier	471 000	201 158 543	204 927 211	43,23%
* BTA	171 000	171 158 543	174 514 711	36,81%
BTA 6,75% JUILLET 2017	39 000	40 751 043	40 151 949	8,47%
BTA 5,25% MARS 2016	48 000	48 615 000	49 258 170	10,39%
BTA 5% OCTOBRE 2015	20 000	19 722 000	20 702 751	4,37%
BTA 5,5% OCTOBRE 2018	4 000	3 883 000	4 102 548	0,87%
BTA 5,5% DECEMBRE 2016	15 000	14 872 500	15 432 306	3,26%
BTA 5,5% FEVRIER 2020	25 000	24 080 000	24 909 541	5,25%
BTA 5,5% OCTOBRE 2020	20 000	19 235 000	19 957 446	4,21%
* EMPRUNT NATIONAL	300 000	30 000 000	30 412 500	6,42%
Emp NATIONAL CAT B	300 000	30 000 000	30 412 500	6,42%
TOTAL		246 692 813	251 508 339	53,05%

Note 4 : Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2014 à 212 450 220 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2014	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			136 000	133 853 592	134 790 988	28,43%
Certificat de dépôt à moins d'un an			136 000	133 853 592	134 790 988	28,43%
(au taux de 4,94%)	La B.T	23/09/2014	6 000	5 993 422	5 998 686	1,27%
(au taux de 5,72%)	La B.T	03/10/2013	17 000	16 254 510	16 996 138	3,59%
(au taux de 4,94%)	La B.T	24/09/2014	1 500	1 498 356	1 499 507	0,32%
(au taux de 5,78%)	La B.T	07/07/2014	6 500	6 425 930	6 496 753	1,37%
(au taux de 4,94%)	La B.T	25/09/2014	8 500	8 490 682	8 496 276	1,79%
(au taux de 4,94%)	La B.T	26/09/2014	2 000	1 997 807	1 998 904	0,42%
(au taux de 5,78%)	La B.T	08/07/2014	3 500	3 460 116	3 497 814	0,74%
(au taux de 4,94%)	La B.T	27/09/2014	3 000	2 996 711	2 998 028	0,63%
(au taux de 4,94%)	La B.T	28/09/2014	7 500	7 491 778	7 494 247	1,58%
(au taux de 4,94%)	La B.T	29/09/2014	2 000	1 997 807	1 998 246	0,42%
(au taux de 5,98%)	La B.T	14/08/2014	2 500	2 470 540	2 486 361	0,52%
(au taux de 5,98%)	La B.T	22/08/2014	5 500	5 435 189	5 464 231	1,15%
(au taux de 5,94%)	La B.T	27/09/2014	6 000	5 929 763	5 932 929	1,25%
(au taux de 5,94%)	La B.T	28/09/2014	18 000	17 789 289	17 796 414	3,75%
(au taux de 5,94%)	La B.T	29/09/2014	12 000	11 859 526	11 862 693	2,50%
(au taux de 5,94%)	La B.T	14/09/2014	2 000	1 909 114	1 913 589	0,40%
(au taux de 5,94%)	La B.T	25/09/2014	9 000	8 591 011	8 598 132	1,81%
(au taux de 5,94%)	La B.T	30/09/2014	20 000	19 765 877	19 765 877	4,17%
(au taux de 4,94%)	La B.T	30/09/2014	3 500	3 496 163	3 496 163	0,74%
COMPTES A TERME			76 411	76 411 000	77 658 523	16,38%
Comptes à terme à moins d'un an			76 411	76 411 000	77 658 523	16,38%
DISPONIBILITES					709	0,00%
TOTAL				210 264 592	212 450 220	44,81%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	6,33%
AMEN BANK	tous types	33,5	7,07%
UBCI	à moins de 3 mois	14	2,95%
		77,5	16,35%

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 33,5 et 14 Millions de Dinars pour ce trimestre.

Note 5 : Créances d'exploitation :

Le poste Créances d'exploitation totalise au 30 septembre 2014 un montant de 10 284 517 DT se détaillant comme suit:

	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
CAT échu le 30 septembre	7 693 000	7 183 000	-
Intérêt à recevoir sur CAT	91 517	83 137	-
Certificat de Dépôt échu le 30 septembre	2 500 000	4 500 000	18 000 000
<u>TOTAL</u>	<u>10 284 517</u>	<u>11 766 137</u>	<u>18 000 000</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 30 septembre 2014 un montant de 179 363 DT se détaillant comme suit:

	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Retenue à la source	126 155	128 435	128 170
Redevance CMF	39 242	39 552	40 886
TCL septembre 2014	4 416	4 476	4 689
Provision honoraires CAC	8 550	7 567	10 115
Provision honoraires PDG	1 000	1 000	1 000
<u>TOTAL</u>	<u>179 363</u>	<u>181 030</u>	<u>184 860</u>

Note 7 : Revenus du portefeuille - titres:

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 884 458 DT pour le troisième trimestre de 2014 contre 2 915 668 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	Trimestre 3 2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Trimestre 3 2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	2 884 458	8 430 447	2 915 668	8 692 302	11 619 938
TOTAL	2 884 458	8 430 447	2 915 668	8 692 302	11 619 938

Note 8 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à 2 531 915 DT contre 2 611 140 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Trimestre 3 2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Intérêts des certificats de dépôt	1 577 863	4 806 193	1 580 481	4 301 977	5 965 116
Intérêts des comptes à terme	954 052	2 673 268	974 412	2 744 253	3 714 916
Intérêts des billets de Trésorerie	-	-	56 247	176 303	230 580
TOTAL	2 531 915	7 479 461	2 611 140	7 222 533	9 910 612

Note 9 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à 840 034 DT contre 855 233 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi:

	Trimestre 3 2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Trimestre 3 2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Commission de dépôt (B.T)	720 029	2 107 782	733 057	2 163 547	2 895 089
Commission de gestion (S.B.T)	120 005	351 297	122 176	360 591	482 515
TOTAL	840 034	2 459 079	855 233	2 524 138	3 377 604

Note 10 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2014 à 141 622 DT contre 141 574 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 3 2014	Période du 01/01 au 30/09/2014	Trimestre 3 2013	Période du 01/01 au 30/09/2013	Année 2013
Redevance CMF	120 017	351 333	122 188	360 626	482 562
TCL	13 641	39 875	13 813	39 783	53 822
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	7 896	20 874	5 549	16 562	22 111
Charges diverses	68	214	24	539	784
TOTAL	141 622	412 296	141 574	417 510	559 279

Note 11 : Capital

Capital au 31-12-2013

Montant	442 895 678
Nombre de titres	4 479 936
Nombre d'actionnaires	4 037

Souscriptions réalisées

Montant	326 957 098
Nombre de titres émis	3 307 207
Nombre d'actionnaires nouveaux	411

Rachats effectués

Montant	(308 821 754)
Nombre de titres rachetés	(3 123 766)
Nombre d'actionnaires sortants	(452)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(105 868)
Régularisation des sommes non distribuables	(3 835)

Capital au 30-09-2014

Montant	460 921 319
Nombre de titres	4 663 377
Nombre d'actionnaires	3 996

Note 12 : Autres informations

- Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.
- Le dépositaire (la Banque de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2014.

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » clos le 30 septembre 2014 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 30 septembre 2014 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 120 686 452 dinars, un actif net de 120 187 542 dinars et une valeur liquidative de 101,698 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 septembre 2014 tels qu'annexés au présent rapport.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

1- Au cours du troisième trimestre 2014, l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » a été employé en titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, à des taux qui dépassaient la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 30 septembre 2014.

Tunis, le 31 Octobre 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 30/09/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>30/09/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	69 365 898	102 259 726	83 653 635
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 456 945	5 527 074	5 675 275
b - Obligations et Valeurs assimilées		63 908 953	96 732 652	77 978 361
c - Autres Valeurs				-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		51 320 555	37 178 593	37 635 685
a - Placements monétaires	3-3	27 409 519	26 651 283	21 249 061
b – Disponibilités	3-5	23 911 036	10 527 310	16 386 624
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		120 686 452	139 438 319	121 289 320
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-8	169 675	203 414	187 999
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	329 235	300 130	312 624
TOTAL PASSIF		498 910	503 543	500 622
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 –Capital	3-6	116 304 777	134 721 180	115 989 232
CP 2 - Sommes distribuables	3-7	3 882 766	4 213 596	4 799 466
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		343	705	606
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 882 423	4 212 891	4 798 859
ACTIF NET		120 187 542	138 934 776	120 788 698
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		120 686 452	139 438 319	121 289 320

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2014

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/07/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	803 316	3 011 304	1 215 938	3 962 571	5 039 320
a - Dividendes		-	494 735	-	298 898	298 898
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		803 316	2 516 569	1 215 938	3 663 673	4 740 421
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	643 321	1 704 238	504 468	1 198 635	1 744 430
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 446 638	4 715 542	1 720 405	5 161 206	6 783 750
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-10	170 983	503 078	203 981	583 508	772 521
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 275 654	4 212 464	1 516 425	4 577 698	6 011 229
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-11	44 087	129 538	55 278	154 236	208 598
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 231 567	4 082 926	1 461 146	4 423 463	5 802 631
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-289 320	-200 503	-197 214	-210 572	-1 003 772
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		942 247	3 882 423	1 263 932	4 212 891	4 798 859
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		289 320	200 503	197 214	210 572	1 003 772
* Variation des +/- values potentielles sur titres		46 679	339 264	-2 925	-183 157	275 567
* +/- values réalisées sur cession des titres		31 055	-600 351	73 098	111 043	-260 126
* Frais de négociation		-	-	-100	-109	-109
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		1 309 301	3 821 839	1 531 219	4 351 240	5 817 962

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2014 au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 au 30/09/2014	Période du 01/07/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 30/09/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>					
<u>des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	1 231 567	4 082 926	1 461 146	4 423 463	5 802 631
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	46 679	339 264	-2 925	-183 157	275 567
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	31 055	-600 351	73 098	111 043	-260 126
d - Frais de négociation de titres	-	-	-100	-109	-109
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-5 413 568	-	-6 047 753	-6 047 753
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a – Souscriptions	26 502 238	102 347 917	29 803 637	114 275 128	154 229 535
* Capital	26 233 800	100 181 400	29 550 800	111 824 600	150 979 600
* Régularisation des sommes non distribuables	-426 512	-1 519 097	-439 690	-1 629 892	-2 191 973
* Régularisations des sommes distribuables	694 950	3 685 614	692 527	4 080 421	5 441 908
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b – Rachats	-35 798 878	-101 357 342	-32 841 749	-113 954 747	-173 521 954
* Capital	-35 386 700	-99 625 700	-32 428 000	-112 001 900	-170 243 700
* Régularisation des sommes non distribuables	572 119	1 540 029	476 007	1 623 616	2 452 996
* Régularisation des sommes distribuables	-984 297	-3 271 672	-889 756	-3 576 463	-5 731 249
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-7 987 338	-601 156	-1 506 893	-1 376 132	-19 522 209
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	128 174 881	120 788 698	140 441 669	140 310 907	140 310 908
b - En fin de période	120 187 542	120 187 542	138 934 776	138 934 776	120 788 698
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	1 273 342	1 176 256	1 395 896	1 368 897	1 368 897
b - En fin de période	1 181 813	1 181 813	1 367 124	1 367 124	1 176 256
VALEUR LIQUIDATIVE	101,698	101,698	101,626	101,626	102,689
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PÉRIODE	1,03%	3,01%	1,01%	2,95%	3,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtées au 30/09/2014

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 69 365 898 Dinars contre 102 259 726 Dinars au 30/09/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2014(*)	30/09/2013	31/12/2013
Coût d'acquisition	68 130 991	100 876 506	82 033 619
- Obligations et valeurs assimilées	62 682 842	95 350 421	76 401 687
- Actions SICAV Obligataires	5 448 149	5 526 085	5 631 932
Plus ou moins values potentielles	-289 440	-1 087 428	-628 704
-Obligations et valeurs assimilées	-298 236	-1 088 417	-672 047
- Actions SICAV	8 796	989	43 343
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	1 524 347	2 470 648	2 248 720
Total	69 365 898	102 259 726	83 653 635

(*)Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 803 316 Dinars pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014 contre un montant de 1 215 938 Dinars pour la même période de l'année 2013, et se détaillent comme suit :

Libellé	3^{ème} Trimestre 2014	30/09/2014	3^{ème} Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Revenus des Obligations & valeurs assimilées	803 316	2 516 569	1 215 938	3 663 673	4 740 421
- Dividendes des Actions OPCVM	-	494 735	-	298 898	298 898
Total	803 316	3 011 304	1 215 938	3 962 571	5 039 320

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 27 409 519 Dinars contre 26 651 283 Dinars au 30/09/2013 et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2014(*)	30/09/2013	31/12/2013
- Certificats de dépôts	11 486 883	13 496 310	10 000 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	8 438	250 006	375 590
- Billets de trésorerie	15 761 836	12 863 492	10 855 381
- Intérêts courus sur Billets de trésorerie	152 362	41 475	18 090
TOTAL	27 409 519	26 651 283	21 249 061

(*)Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014 à 643 321 Dinars contre 504 468 Dinars pour la même période courant l'exercice 2013.

Libellé	3^{ème} Trimestre 2014	30/09/2014	3^{ème} Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Intérêts du compte courant	2 272	11 878	4 356	14 882	19 718
- Intérêts des Placements à terme	244 280	580 160	112 139	316 692	453 707
- Intérêts des certificats de dépôts	170 675	514 110	244 145	502 875	703 550
- Intérêts des Billets de trésorerie	226 094	598 090	143 828	364 186	567 455
Total	643 321	1 704 238	504 468	1 198 635	1 744 430

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 23 911 036 Dinars contre 10 527 310 Dinars au 30/09/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
- Avoirs en banque	5 923 254	224 136	5 216 522
- Sommes à l'encaissement	5 308 310	10 610 974	4 110 974
- Sommes à régler	-7 673 267	-10 422 324	-6 192 668
- Intérêts courus/Cpte courant	1 757	3 629	3 886
- Dépôt à termes	20 000 000	10 000 000	13 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	350 982	110 895	247 910
Total	23 911 036	10 527 310	16 386 624

3-6 Note sur le capital

Capital au 30/06/2014

- Montant	125 234 335
- Nombre de titres	1 273 342
- Nombre d'actionnaires	771

Souscriptions réalisées

- Montant	25 807 288
- Nombre de titres	262 338
- Nombre d'actionnaires nouveaux	36

Rachats effectués

- Montant	-34 814 581
- Nombre de titres	353 867
- Nombre d'actionnaires sortants	72

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	46 679
- Plus values réalisées sur cession de titres	31 055
- Frais de négociation	-

Capital au 30/09/2014

- Montant	116 304 777
- Nombre de titres	1181 813
- Nombre d'actionnaires	735

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 882 423	4 212 891	4 798 859
Sommes distribuables des exercices antérieurs	343	705	606
Total	3 882 766	4 212 596	4 799 466

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à 169 675 Dinars contre un solde de 203 414 Dinars au 30/09/2013, détaillé comme suit :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
- Gestionnaire	111 785	134 041	123 839
- Dépositaire	57 890	69 373	64 160
Total	169 675	203 414	187 999

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 329 235 Dinars au 30/09/2014 contre un solde de 300 130 Dinars au 30/09/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	20 360	15 969	25 000
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778

- Dividende à payer exercice 2012	20 368	22 316	22 316
- Dividende à payer exercice 2013	21 323	-	-
- CMF à payer	10 839	12 702	11 148
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	65 693	58 189	61 870
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	1 185	1 487	2 823
Total	329 235	300 130	312 624

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 170 983 Dinars pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014 contre 203 981 Dinars pour la même période en 2013, et se détaille ainsi :

Libellé	3^{ème} Trimestre 2014	30/09/2014	3^{ème} Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	113 989	335 385	135 987	389 005	515 014
- Rémunération du dépositaire	56 994	167 693	67 994	194 503	257 507
Total	170 983	503 078	203 981	583 508	772 521

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 44 087 Dinars pour la période allant du 01/07/2014 au 30/09/2014, contre 55 278 Dinars pour la même période en 2013 et se détaille comme suit :

Libellé	3^{ème} Trimestre 2014	30/09/2014	3^{ème} Trimestre 2013	30/09/2013	31/12/2013
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	5 041	14 959	8 705	21 102	30 134
- Redevance CMF	32 200	94 742	38 415	109 889	145 484
-Frais de publicité et publications	2 025	5 975	2 780	8 219	11 000
-Autres charges/ Services bancaires	162	391	120	387	481
- Jetons de présence	1 000	3 000	1 000	3 000	4 000
- TCL	3 659	10 471	4 258	11 639	17 499
Total	44 087	129 538	55 278	154 236	208 598

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,354 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au titre de la période allant du 01/01/2014 au 30/09/2014 s'élève à 335 385 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de la période allant du 01/01/2014 au 30/09/2014 s'élève à Dinars 167 693 TTC.

4-3 Les mouvements sur le portefeuille-titres et les placements monétaires au cours du troisième trimestre 2014

<i>Libellé</i>	<i>Obligations & Valeurs assimilés</i>	<i>Actions SICAV</i>	<i>Billets de Trésorerie</i>	<i>Certificats de Dépôt</i>
Solde initial en coût d'acquisition	65 458 842	5 576 062	15 761 857	12 486 407
(+) Souscriptions	-	9 906 496	13 000 000	154 000 000
(-) Remboursements ou cessions	-2 776 000	-10 034 409	-13 000 000	-155 000 000
(+) Variation des intérêts précomptés	-	-	-21	476
Solde final en coût d'acquisition	62 682 842	5 448 149	15 761 836	11 486 883
(+) Solde initial des Intérêts courus	1 348 037	-	118 635	12 232
(+) Variation des Intérêts courus	176 310	-	33 727	-3 794
Solde final des intérêts courus	1 524 347		152 362	8 438
(+) Solde initial des +/- values potentielles	-279 172	-56 948	-	-
(+) Variation des +/- values potentielles	-19 064	65 744	-	-
Solde final des +/- values potentielles	-298 236	8 796		
Total + +	63 908 953	5 456 945	15 914 198	11 495 321

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 30/09/2014

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif
Obligations		41 623 677,142	42 591 318,528	35,291%
AMEN BANK 2006 /AMEN BANK	5 000	150 000,000	154 654,866	0,128%
AMEN BANK 2006 /AMEN BANK	10 000	300 000,000	309 309,731	0,256%
AMEN BANK 2009 TR A /AMEN BANK	20 000	1 333 000,000	1 333 159,230	1,105%
AMEN BANK 2011-1 TF /AMEN BANK	35 000	2 450 000,000	2 451 637,808	2,031%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010 /AMEN BANK	30 000	2 199 677,142	2 208 046,817	1,830%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2 /ARAB TUNISIAN BANK	25 000	1 562 500,000	1 588 147,233	1,316%
ATL 2009 /ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	200 000,000	206 178,082	0,171%
ATL 2010/1 TR AFC /ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	300 000,000	302 026,660	0,250%
ATL 2010/1 TR BNA /ARAB TUNISIAN LEASE	5 000	100 000,000	100 675,554	0,083%
ATL 2010/2 TR AFC /ARAB TUNISIAN LEASE	20 000	1 600 000,000	1 655 691,221	1,372%
ATL 2010/2 TR BNAC /ARAB TUNISIAN LEASE	15 000	1 200 000,000	1 241 768,417	1,029%
ATTIJ LEASING SUB 2009 /ATTIJARI LEASING	20 000	2 000 000,000	2 062 568,281	1,709%
ATTIJARI LEASING 2010-1 /ATTIJARI LEASING	30 000	600 000,000	601 249,841	0,498%
ATTIJARI LEASING 2011 /ATTIJARI LEASING	25 000	1 500 000,000	1 551 090,411	1,285%
ATTIJARI LEASING 2012-2 /ATTIJARI LEASING	17 700	1 416 000,000	1 474 554,295	1,222%
ATTIJARI LEASING 2013-1 /ATTIJARI LEASING	15 000	1 500 000,000	1 570 686,891	1,301%
ATTIJARI LEASING 2013-1 /ATTIJARI LEASING	5 000	500 000,000	523 562,297	0,434%
BH 2009 / BANQUE DE L'HABITAT	50 000	4 230 000,000	4 371 620,178	3,622%
BH SUBORDONNE 2007 / BANQUE DE L'HABITAT	10 000	200 000,000	207 750,301	0,172%
BTE 2010 -CATEGORIE A /BTE	10 000	600 000,000	601 038,378	0,498%
BTK 2009 /BTKD	5 000	300 000,000	307 829,836	0,255%
CIL 2009/3 /COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	400 000,000	411 875,989	0,341%
CIL 2011/1 /COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	400 000,000	411 109,248	0,341%
EL WIFACK LEASING 2010 /EL WIFACK LEASING	20 000	800 000,000	825 696,733	0,684%
EMPRUNT NATIONAL 2014 /L'ETAT	20 000	2 000 000,000	2 028 670,685	1,681%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009" /BIAT	6 000	450 000,000	467 977,820	0,388%
MEUBLATEX 2008 TR G /ATB	10 000	400 000,000	401 609,644	0,333%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B /BT	2 000	120 000,000	122 215,627	0,101%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C /BTL	1 000	60 000,000	61 107,814	0,051%
MODERN LEASING 2012 /MODERN LEASING	5 000	500 000,000	516 027,398	0,428%
PANOBOIS 2007 TR(B)/ BIAT	1 500	30 000,000	30 743,671	0,025%
PANOBOIS 2007 TR(C) /BTE	1 500	30 000,000	30 743,671	0,025%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (B) /STB	7 000	140 000,000	140 373,129	0,116%
S.I.H. MOURADI 2008 TR (D)/ BNA	7 000	140 000,000	140 373,129	0,116%
STB 2008/2 /STB	8 000	550 000,000	567 630,137	0,470%
STB 2010/1 CATEGORIE A /STB	100 000	6 000 000,000	6 138 190,646	5,086%
T.LEASING 2009-2 /T.LEASING	10 000	200 000,000	204 133,698	0,169%
T.LEASING 2012-1 CAT A FIXE /T.LEASING	10 000	600 000,000	610 109,589	0,506%

T.LEASING 2012-2 CATA_V /T.LEASING	10 000	800 000,000	829 641,067	0,687%
TUNISIE LEASING 2010-2 /T.LEASING	20 000	800 000,000	830 767,206	0,688%
TUNISIE LEASING SUB 2010 /T.LEASING	20 000	800 000,000	822 197,707	0,681%
UIB 2009/1 /UIB	20 000	1 000 000,000	1 008 745,206	0,836%
UIB 2011-1 CATEGORIE A /UIB	7 500	525 000,000	527 463,400	0,437%
UIB 2011-1 CATEGORIE B /UIB	7 500	637 500,000	640 668,986	0,531%
BTA		21 059 165,247	21 317 634,478	17,664%
BTA 7% FEVRIER2015.AOS	106	106 000,000	109 838,071	0,091%
BTA7%FEVRIER2015	5 000	5 007 500,000	5 181 350,545	4,293%
BTA7%FEVRIER2015	3 000	3 092 445,000	3 113 342,342	2,580%
BTA6.75%JUILLET2017	250	256 750,000	256 329,842	0,212%
BTA6.75%JUILLET2017_AOS	120	122 400,000	122 719,332	0,102%
BTA6.75%JUILLET2017_AOS	50	51 000,000	51 133,055	0,042%
BTA6.9% MAI2022	4 000	4 320 000,000	4 271 736,606	3,540%
BTA6.9% MAI2022	2 860	3 033 030,000	3 044 025,113	2,522%
BTA6.9% MAI2022	4 910	5 070 040,247	5 167 159,572	4,281%
OPCVM		5 448 149,165	5 456 944,517	4,522%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	19 300	2 006 277,807	2 018 625,600	1,673%
SANADAT SICAV	20 229	2 160 983,327	2 172 048,417	1,800%
TUNISO EMIRATIE SICAV	12 325	1 280 888,031	1 266 270,500	1,049%
Certificats de Dépôt Attijari Bank		11 486 883,172	11 495 320,961	9,525%
CD21/09/2014_10J_3MD	1	2 996 578,219	3 000 000,000	2,486%
CD22/09/14_10J_2MD	1	1 997 718,813	1 999 771,588	1,657%
CD23/09/14_10J_0.5MD	1	499 429,703	499 885,810	0,414%
CD26/09/14_10J_1.5MD	1	1 498 289,109	1 499 143,944	1,242%
CD27/09/14_10J_1.5MD	1	1 498 289,109	1 498 972,879	1,242%
CD28/09/14_10J_2.5MD	1	2 497 148,516	2 498 003,107	2,070%
CD29/09/14_10J_0.5MD	1	499 429,703	499 543,633	0,414%
Billets de Trésorerie		15 761 835,754	15 914 198,163	13,186%
BT 23/07/2014_MOD LEAS_2MD	1	1 971 902,247	1 993 669,590	1,652%
BT06-08-14_90J_CIL_1MD	1	985 951,124	994 634,014	0,824%
BT07-08-14_90J_ML_1MD	1	985 951,124	994 477,280	0,824%
BT08-07-2014_100J_3MD_AL	1	2 954 223,433	2 993 020,357	2,480%
BT15-09-2014_CIL_2MD	1	1 968 841,073	1 973 744,692	1,635%
BT23-06-2014_90J_3MD_TL	1	2 954 223,433	2 999 999,999	2,486%
BT23-07-2014_CIL_2MD	1	1 971 902,247	1 993 669,590	1,652%
BT24/09/14_MODERNLEASING_2MD	1	1 968 841,073	1 970 982,641	1,633%
Dépôt à terme		20 000 000,000	20 350 982,335	16,863%
DAT 5ANS 01-06-2010	1	10 000 000,000	10 114 104,526	8,380%
DAT14/04/2014-12MOIS-5MD	1	5 000 000,000	5 119 827,946	4,242%
DAT14/04/2014-6MOIS-5MD	1	5 000 000,000	5 117 049,863	4,240%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		115 379 710,480	117 126 398,982	97,050%

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 213 869 853 dinars et un bénéfice net de la période de 1 934 453 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 20,34% de l'actif au 30 Septembre 2014. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, 29 Octobre 2014
Le Commissaire aux Comptes
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	149 485 305,594	159 760 558,635	154 516 004,619
	a- Obligations et valeurs assimilées	149 485 305,594	159 760 558,635	154 516 004,619
	b- Autres valeurs	0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	64 384 464,162	41 726 634,347	48 970 055,325
	a- Placements monétaires	20 890 981,794	13 917 287,863	9 944 440,067
	b- Disponibilités	43 493 482,368	27 809 346,484	39 025 615,258
AC3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	83,189	4 563,556	209,995
TOTAL ACTIF		213 869 852,945	201 491 756,538	203 486 269,939
<u>PASSIF</u>		<u>575 185,445</u>	<u>776 387,903</u>	<u>784 462,014</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	428 771,809	743 608,186	749 748,535
PA 2	Autres créditeurs divers	146 413,636	32 779,717	34 713,479
<u>ACTIF NET</u>		<u>213 294 667,500</u>	<u>200 715 368,635</u>	<u>202 701 807,925</u>
CP 1	<u>Capital</u>	207 636 031,030	195 526 595,607	195 707 648,857
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	<u>5 658 636,470</u>	<u>5 188 773,028</u>	<u>6 994 159,068</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 348,376	176,439	176,588
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	5 657 288,094	5 188 596,589	6 993 982,480
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		213 869 852,945	201 491 756,538	203 486 269,939

ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
PR 1 Revenus du portefeuille-titres	3.1	<u>1 762 694,837</u>	<u>5 254 824,081</u>	<u>1 862 811,239</u>	<u>5 550 985,252</u>	<u>7 354 234,331</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 762 694,837	5 254 824,081	1 862 811,239	5 550 985,252	7 354 234,331
PR 2 Revenus des placements monétaires	3.2	<u>633 157,244</u>	<u>1 689 049,001</u>	<u>416 899,746</u>	<u>1 152 923,227</u>	<u>1 641 025,585</u>
Total des revenus des placements		<u>2 395 852,081</u>	<u>6 943 873,082</u>	<u>2 279 710,985</u>	<u>6 703 908,479</u>	<u>8 995 259,916</u>
CH 1 Charges de gestion des placements	3.9	<u>-428 776,411</u>	<u>-1 247 042,367</u>	<u>-410 989,055</u>	<u>-1 229 818,082</u>	<u>-1 640 948,644</u>
Revenu net des placements		<u>1 967 075,670</u>	<u>5 696 830,715</u>	<u>1 868 721,930</u>	<u>5 474 090,397</u>	<u>7 354 311,272</u>
CH 2 Autres charges	3.10	-65 163,112	-190 201,323	-60 779,989	-181 639,066	-242 436,743
Résultat d'exploitation		<u>1 901 912,558</u>	<u>5 506 629,392</u>	<u>1 807 941,941</u>	<u>5 292 451,331</u>	<u>7 111 874,529</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation		-42 654,886	150 658,702	-120 758,748	-103 854,742	-117 892,049
Sommes distribuables de la période		<u>1 859 257,672</u>	<u>5 657 288,094</u>	<u>1 687 183,193</u>	<u>5 188 596,589</u>	<u>6 993 982,480</u>
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		42 654,886	-150 658,702	120 758,748	103 854,742	117 892,049
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		32 540,000	522 538,046	21 586,512	63 969,241	-15 831,625
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		0,000	-444 536,140	0,000	0,000	97 227,190
Frais de négociation		0,000	0,000	0,000	-636,990	-636,990
Résultat net de la période		<u>1 934 452,558</u>	<u>5 584 631,298</u>	<u>1 829 528,453</u>	<u>5 355 783,582</u>	<u>7 192 633,104</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 30/09/2014 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 934 452,558</u>	<u>5 584 631,298</u>	<u>1 829 528,453</u>	<u>5 355 783,582</u>	<u>7 192 633,104</u>
a- Résultat d'exploitation	1 901 912,558	5 506 629,392	1 807 941,941	5 292 451,331	7 111 874,529
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	32 540,000	522 538,046	21 586,512	63 969,241	-15 831,625
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-444 536,140	0,000	0,000	97 227,190
d- Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	-636,990	-636,990
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 354 320,523</u>	<u>0,000</u>	<u>-6 480 001,815</u>	<u>-6 480 001,815</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-2 257 819,627</u>	<u>12 362 548,800</u>	<u>-5 008 784,887</u>	<u>-7 450 843,916</u>	<u>-7 301 254,148</u>
a- Souscriptions	36 885 515,512	124 340 957,630	32 962 021,548	107 269 625,904	147 604 616,886
- Capital	36 540 600,000	122 259 300,000	32 698 900,000	105 539 000,000	145 163 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-461 156,660	-1 558 227,748	-427 159,901	-1 389 928,715	-1 903 305,823
- Régularisation des sommes distribuables	806 072,172	3 639 885,378	690 281,449	3 120 554,619	4 344 622,709
b- Rachats	39 143 335,139	111 978 408,830	37 970 806,435	114 720 469,820	154 905 871,034
- Capital	38 784 200,000	110 255 400,000	37 651 400,000	112 720 900,000	152 179 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-489 606,310	-1 404 708,015	-491 638,172	-1 484 291,574	-1 995 295,608
- Régularisation des sommes distribuables	848 741,449	3 127 716,845	811 044,607	3 483 861,394	4 721 966,642
VARIATION DE L'ACTIF NET	-323 367,069	10 592 859,575	-3 179 256,434	-8 575 062,149	-6 588 622,859
a- En début de période	213 618 034,569	202 701 807,925	203 894 625,069	209 290 430,784	209 290 430,784
b- En fin de période	213 294 667,500	213 294 667,500	200 715 368,635	200 715 368,635	202 701 807,925
a- En début de période	2 125 148	1 982 673	2 030 538	2 052 832	2 052 832
b- En fin de période	2 102 712	2 102 712	1 981 013	1 981 013	1 982 673
VALEUR LIQUIDATIVE	101,437	101,437	101,319	101,319	102,236
AN6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,62%	3,57%	3,58%	3,48%	3,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur cout d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2014 d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
BTA	(1)	89 916 985,909	102 777 146,288	94 811 328,774
Obligations émises par l'Etat	(2)	3 041 651,507	0,000	0,000
Obligations des Sociétés	(2)	56 526 668,178	56 983 412,347	59 704 675,845
Total		149 485 305,594	159 760 558,635	154 516 004,619

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% de l'Actif
BTA		87 963 502,237	89 916 985,909	42,04%
BTA022015	6 325	6 718 338,926	6 570 759,962	3,07%
BTA032016	8 000	7 755 600,000	8 111 390,474	3,79%
BTA032019	2 000	1 940 400,000	2 013 837,602	0,94%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 874 031,425	3,68%
BTA072017	7 170	7 225 004,355	7 274 526,990	3,40%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	31 407 862,781	14,69%
BTA102015	5 000	4 919 500,000	5 183 792,063	2,42%
BTA102018	21 000	20 322 200,000	21 480 784,611	10,04%

(2) Obligations :

Obligations Emises par l'Etat		3 000 000,000	3 041 651,507	1,42%
EMPRUNT NAT2014	30 000	3 000 000,000	3 041 651,507	1,42%
Obligations des Sociétés		55 277 776,000	56 526 668,178	26,43%
AIL 2010-1	18 000	360 000,000	367 290,740	0,17%
AIL 2012-1	10 000	600 000,000	610 967,671	0,29%
AIL 2014-1	30 000	3 000 000,000	3 029 760,000	1,42%
AMENBANK ES2009	30 000	1 999 500,000	1 999 738,845	0,94%
AMENBANK2006	15 000	450 000,000	463 914,577	0,22%
AMENBANK2008(B)	20 000	1 400 000,000	1 428 567,671	0,67%
AMENBANKES2011-1	10 000	700 000,000	700 467,946	0,33%
AMENBANKSUB2010	18 000	1 319 760,000	1 324 789,039	0,62%
ATBSUB09 LIGA1	19 000	760 000,000	771 737,101	0,36%
ATBSUB09 LIGA2	20 000	1 250 000,000	1 270 222,252	0,59%
ATL 2008 (ES)	4 050	324 000,000	325 988,383	0,15%
ATL 2010-1	23 000	460 000,000	462 858,302	0,22%
ATL 2010-2	20 000	1 600 000,000	1 653 041,096	0,77%
ATL 2011 TF	10 000	1 000 000,000	1 031 506,850	0,48%
ATL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 024 144,658	0,48%
ATL2009/2	17 000	680 000,000	680 469,479	0,32%
ATL2009/3	18 000	360 000,000	371 120,548	0,17%
ATTIJARI BANK 10	50 000	2 857 100,000	2 945 683,638	1,38%

Obligations des Sociétés				
ATTIJARI LEASE 20	40 000	4 000 000,000	4 133 286,576	1,93%
ATTIJLEAS 2010-1	20 000	400 000,000	400 743,452	0,19%
BH 2009CATB	50 000	4 230 000,000	4 364 636,844	2,04%
BHSUB07	30 000	600 000,000	623 350,006	0,29%
BNASUB09	23 300	1 552 945,000	1 585 477,709	0,74%
BTE 2009	20 000	1 000 000,000	1 001 841,096	0,47%
BTE 2010	10 000	600 000,000	600 957,369	0,28%
BTE 2010 V	10 000	600 000,000	601 004,926	0,28%
BTK09 CAT(A)	19 000	814 321,000	834 686,631	0,39%
BTK09 CAT(B)	15 000	900 000,000	923 364,515	0,43%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	857 150,000	895 024,288	0,42%
CIL 2010-1	22 000	440 000,000	443 189,698	0,21%
CIL 2010-2	10 000	400 000,000	415 644,931	0,19%
CIL 2011-1	10 000	400 000,000	410 993,973	0,19%
CIL2009/3	20 000	400 000,000	411 276,712	0,19%
CIL2013/1-A 7%	15 000	1 500 000,000	1 568 810,959	0,73%
HL 2010-1	10 000	200 000,000	202 416,438	0,09%
PANOBOIS 2007	1 500	30 000,000	30 743,671	0,01%
STB2010-1	46 000	2 760 000,000	2 823 396,435	1,32%
TL SUB 2013/A 7.3	20 000	2 000 000,000	2 076 681,644	0,97%
TLS SUB2010	10 000	400 000,000	410 744,110	0,19%
TLS2009-2	30 000	600 000,000	612 535,890	0,29%
TLS2010-1	15 000	300 000,000	304 111,233	0,14%
TLS2010-2	20 000	800 000,000	829 970,411	0,39%
TLS2011-1	20 000	800 000,000	811 392,877	0,38%
TLS2011-2	10 000	600 000,000	626 369,096	0,29%
TLS2011-3	10 000	600 000,000	618 848,219	0,29%
TLS2012-1	10 000	600 000,000	610 109,589	0,29%
TLS2014-1	20 000	2 000 000,000	2 049 236,165	0,96%
UBCI 2013	20 400	2 040 000,000	2 076 789,305	0,97%
UIB2009-1 CAT A	20 000	1 000 000,000	1 008 745,206	0,47%
UIB2009-1 CAT B	20 000	1 333 000,000	1 345 212,471	0,63%
WIFAK LEASE 2010	10 000	400 000,000	412 806,937	0,19%
Total		58 277 776,000	59 568 319,685	27,85%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations - Intérêts	731 071,606	2 099 825,778	114 865,088	2 474 159,513	2 702 447,512
Revenus des titres émis par le trésor et négociable sur le marché financier - Intérêts	1 031 623,231	3 154 998,303	1 747 946,151	3 076 825,739	4 651 786,819
TOTAL	1 762 694,837	5 254 824,081	1 862 811,239	5 550 985,252	7 354 234,331

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2014 à 64 384 464,162 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Placements monétaires	(1)	20 890 981,794	13 917 287,863	9 944 440,067
Disponibilités	(2)	43 493 482,368	27 809 346,484	39 025 615,258
Total		64 384 464,162	41 726 634,347	48 970 055,325

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Garant	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 30/09/2014	% de l'Actif
UBCI	UBCI	0,49%	20 jours	11/09/2014	997 810,453	999 999,999	0,47%
UBCI	UBCI	0,49%	20 jours	12/09/2014	1 995 620,907	1 999 780,474	0,94%
UBCI	UBCI	0,49%	20 jours	15/09/2014	1 995 620,907	1 999 122,260	0,93%
UBCI	UBCI	0,49%	20 jours	16/09/2014	1 496 715,680	1 499 177,231	0,70%
UBCI	UBCI	0,49%	20 jours	17/09/2014	2 494 526,134	2 498 354,688	1,17%
UBCI	UBCI	0,49%	20 jours	18/09/2014	1 995 620,907	1 998 464,586	0,93%
UBCI	UBCI	0,49%	20 jours	19/09/2014	2 494 526,134	2 497 806,852	1,17%
UBCI	UBCI	0,49%	20 jours	22/09/2014	1 995 620,907	1 997 588,529	0,93%
UBCI	UBCI	0,49%	20 jours	23/09/2014	1 995 620,907	1 997 369,665	0,93%
Total placement certificats de dépôt					17 461 682,936	17 487 664,284	8,18%

b- Bons de trésor à court terme

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 30/09/2014	% de l'Actif
BTCT 24-03-15 52S	3 500	11/03/14	3 332 730,268	3 403 317,510	1,59%
Total placement BTCT			3 332 730,268	3 403 317,510	1,59%

(2) Disponibilités :

Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Dépôts à terme	33 500 000,000	22 500 000,000	33 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	240 629,040	135 060,602	195 220,275
Intérêts courus/DAV (POT)	38 682,794	39 848,545	28 279,912
Avoirs en banque	9 714 170,534	5 134 437,337	5 802 115,071
Total	43 493 482,368	27 809 346,484	39 025 615,258

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Intérêts des bons de trésor	32 290,712	93 740,044	24 620,340	65 222,149	90 369,024
Intérêts des certificats de dépôt	170 312,643	458 825,316	140 828,719	305 918,115	447 609,553
Intérêts sur les avoirs bancaires	430 553,889	1 136 483,641	251 450,687	781 782,963	1 103 047,008
TOTAL	633 157,244	1 689 049,001	416 899,746	1 152 923,227	1 641 025,585

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations BATAM	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres actifs:

	Libellé	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
AC4	Autres Actifs	83,189	4 563,556	209,995
	RàS sur achats BTA	83,189	4 563,556	209,995

3.5 - Opérateurs créditeurs:

Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Opérateurs créditeurs	428 771,809	743 608,186	749 748,535
Frais de gestionnaire	56 276,911	33 294,280	30 502,564
Frais de dépositaire	53 594,356	102 062,561	102 762,654
Frais de distributeurs	318 900,542	608 251,345	616 483,317

3.6 - Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
PA 2	Autres créditeurs divers	146 413,636	32 779,717	34 713,479
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	111 761,210	0,000	0,000
	Redevance CMF	17 408,162	16 621,064	17 380,882
	Charges à payer exercice antérieur	0,000	0,000	0,000
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	34 321,014	27 912,339	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	-17 076,750	-11 753,686	17 332,597

3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2013	
* Montant en nominal	198 267 300
* Nombre de titres	1 982 673
* Nombre d'actionnaires	2 204
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	122 259 300
* Nombre de titres émis	1 222 593
Rachats effectués	
* Montant en nominal	110 255 400
* Nombre de titres rachetés	1 102 554
Capital au 30/09/2014	
* Montant en nominal	210 271 200
* Nombre de titres	2 102 712
* Nombre d'actionnaires	2 176

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/09/2014 s'élève à 10 592 859,575 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/09/2014 est de 2 102 712 contre 1 982 673 au 31/12/2013.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2013	195 707 648,857	195 707 648,857
Souscriptions de la période	122 259 300,000	122 259 300,000
Rachats de la période	-110 255 400,000	-110 255 400,000
Autres mouvements	-75 517,827	5 583 118,643
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	522 538,046	522 538,046
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-444 536,140	-444 536,140
- Frais de négociations	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-153 519,733	-153 519,733
- Sommes distribuables	0,000	5 658 636,470
Capital fin de période au 30/09/2014	207 636 031,030	213 294 667,500

3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2014 s'élèvent à 5 658 636,470 DT contre 5 188 773,028 DT au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 348,376	176,439	176,588
Résultat d'exploitation	5 506 629,392	5 292 451,331	7 111 874,529
Régularisation du résultat d'exploitation	150 658,702	-103 854,742	-117 892,049
Total	5 658 636,470	5 188 773,028	6 994 159,068

3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>428 776,411</u>	<u>1 247 042,367</u>	<u>410 989,055</u>	<u>1 229 818,082</u>	<u>1 640 948,644</u>
Rémunération du gestionnaire	56 276,911	163 674,318	53 942,312	161 413,623	215 374,516
Rémunération du dépositaire	53 597,056	155 880,309	51 373,633	153 727,260	205 118,581
Rémunération des distributeurs	318 902,444	927 487,740	305 673,110	914 677,199	1 220 455,547

3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.07.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 30.09.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>65 163,112</u>	<u>190 201,323</u>	<u>60 779,989</u>	<u>181 639,066</u>	<u>242 436,743</u>
Redevance CMF	53 597,056	155 880,309	51 373,633	153 727,260	205 118,581
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Charges diverses	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	11 566,056	34 321,014	9 406,356	27 911,806	37 318,162

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.